



Comité de pilotage sur la réforme des rythmes scolaires

Septième réunion du COPIL

Jeudi 26 mars 2015 - 18h30 – salle du Conseil de la mairie

Prochaine réunion du Comité de Pilotage : non déterminée

Présents :

Elus

Laurence LAPIERRE, Adjointe au Maire à la Santé, Solidarités, Enfance et Jeunesse

Michel PUILLET, Adjoint au Maire en charge des relations aux associations et du développement sportif

Jean-Marie LACROIX, Délégué aux affaires scolaires et périscolaires

Education Nationale

Barbara GUILLE, directrice de l'école

Isabelle BASET, institutrice

Parents d'élèves

Céline LEGUERNIC, parent élue au conseil d'école

Claire BISSERIER, parent élue au conseil d'école

Nora SPEZIA, parent élue au conseil d'école

Services de la mairie

Maude RENVOISE, directrice des services, coordonnatrice du PEDT

Absents :

Elus

François GODIN, Maire (excusé)

Education Nationale

Pascal MENIGOZ, inspecteur de circonscription (excusé)

Services de la mairie

Aurore ANDRIQUE, directrice de l'Accueil de Loisirs « Les Pouces en Avant » (excusée)

Parents d'élèves

Ronan AUTRET, président de l'association des parents d'élèves (excusé)

Ordre du jour :

- Point d'étape dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires
- questions diverses

Laurence LAPIERRE remercie les membres du COPIL de leur présence et ouvre la séance à 18h30. Elle rappelle l'ordre du jour et propose de dérouler la liste des indicateurs d'évaluation validés dans le PEDT. Les membres du COPIL expriment leur accord.

→ pour les acteurs du temps périscolaire (équipe de l'Accueil de Loisirs « Les Pouces en Avant ») :

Disponibilité des locaux et adaptation aux activités

Maude RENVOISE rappelle les propos de la dernière réunion du COPIL. Les activités apparaissent adaptées aux locaux.

Adaptation des activités au moment de la journée

Les activités proposées sont diversifiées et spécifiques aux temps calmes. Elles donnent lieu à un programme d'activités, mis en ligne sur le site de la commune et de l'espace Familles.

Céline LEGUERNIC indique qu'un certain nombre de parents lui a mentionné que les enfants s'ennuient durant la pause méridienne. Laurence LAPIERRE demande si les enfants qui s'ennuient sont ceux qui fréquentent les temps calmes ou si ces enfants restent à la maison de 11h30 à 14h15. Céline LEGUERNIC répond qu'elle ne détient pas cette information, mais fait remarquer néanmoins que la majorité des mamans qui lui ont fait part de ce problème récupèrent leurs enfants à 11h30. Laurence LAPIERRE ajoute que selon elle, les activités des enfants non confiés aux structures d'accueil de la mairie sont de l'ordre du privé et de la responsabilité des parents.

Nombre/pourcentage d'inscrits et taux d'assiduité pour chaque activité

Maude RENVOISE rappelle les propos tenus lors du dernier COPIL. La fréquentation des Temps Calmes est restée globalement la même, à deux ou trois enfants près, entre septembre et mars, indépendamment de la saison. En moyenne, 75 enfants fréquentent les temps calmes entre 13h30 et 14h15, dont 18 enfants de retour de leur domicile après la pause méridienne. Quatre ou cinq petits reviennent à 13h30 pour faire la sieste à l'école. Le taux d'assiduité est fort, ce sont quasi tous les jours les mêmes enfants. Environ 42% des élèves sont inscrits aux temps calmes.

Pourcentage d'enfants utilisant le service de restauration

Maude RENVOISE rappelle les propos tenus lors du dernier COPIL. La fréquentation de la Cantine Scolaire est restée globalement la même, à deux ou trois enfants près, entre septembre et mars, indépendamment de la saison. Environ 35% des enfants de l'école utilisent le service de restauration (60 enfants).

→ pour les parents (parents élus au Conseil d'Ecole, association des parents d'élèves)

Incidences des nouveaux horaires sur l'organisation familiale

A titre personnel, Claire BISSERIER indique que l'organisation familiale chez elle n'a pas été impactée par les temps calmes. Au contraire, Céline LEGUERNIC et Nora SPEZIA soulignent que les familles ont dû s'adapter au mercredi matin travaillé : certains enfants ont du faire le choix d'arrêter une activité extrascolaire (ski, musique), difficultés pour les enfants à se lever à nouveau le dimanche matin pour aller assister à la messe.

Pour certains parents, il s'agit d'une contrainte globale pour la famille de reporter les activités associatives ou les devoirs le samedi matin (à la place du mercredi matin libre auparavant).

Céline LEGUERNIC regrette la contrainte nouvelle de devoir surveiller l'heure du coucher des enfants le mardi soir. Auparavant, les enfants pouvaient veiller un peu plus tard en famille. Désormais, le soir, il est obligatoire de coucher les enfants à heure fixe, ce qui est contraignant pour la vie de famille.

Nora SPEZIA fait remarquer que les familles qui avaient organisé la semaine avec un mercredi de repos sont obligées de mettre à l'école leur enfant alors qu'un parent est à la maison en même temps. Un certain nombre de familles sont dans ce cas et déplorent cette situation.

Isabelle BASET partage ce constat mais rappelle que cette réforme est nationale. Bois d'Amont bénéficie de ce fait d'une situation privilégiée exceptionnelle, dans un village où les parents accordent encore du temps à la famille.

Incidence sur les horaires de lever et de coucher des enfants

Claire BISSERIER indique que pour sa part, elle n'a pas remarqué de fatigue complémentaire chez ses enfants. Céline LEGUERNIC souligne au contraire que ce nouveau rythme est dur à tenir pour les plus petits.

Nora SPEZIA fait remarquer que le rythme est surtout soutenu du fait du lever chaque matin. Isabelle BASET fait remarquer que les parents ont conservé leurs habitudes, déposant et reprenant leurs enfants aux mêmes heures qu'à l'accoutumé (l'un des objectifs fixés).

Faculté à se concentrer le soir après l'école lors des devoirs

Nora SPEZIA fait remarquer que le rythme précédent permettait de libérer le mardi soir des devoirs pour se reposer ou se défouler dans une activité extrascolaire. Désormais, les parents et les enfants doivent s'astreindre à un rythme régulier et parfois pesant de faire les devoirs tous les soirs.

→ pour les acteurs du temps extra-scolaire (équipe de l'Accueil de Loisirs « Les Pouces en Avant » et associations)

Taux de fréquentation de l'Accueil de Loisirs le mercredi après-midi

Le taux de fréquentation de l'ALSH le mercredi après-midi est identique à celui constaté les années précédentes (une vingtaine dont huit petits). La fréquentation de l'ALSH le matin et le soir n'a pas non plus évolué (quarante enfants chaque matin avant l'école, entre vingt et trois enfants le soir à 16h30).

Michel PUILLET fait remarquer que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires n'a pas impacté négativement la vie associative et n'a pas empêché les jeunes de découvrir de nouvelles activités. Les clubs de la commune se sont adaptés aux nouveaux horaires et développent depuis quelques mois de nouvelles activités (Pré-club au Ski-Club, projets de développement de classe d'éveil musical par l'Union Instrumentale, etc.).

Michel PUILLET fait écho néanmoins d'une incidence importante pour l'Ecole de Ski Français qui plaçait auparavant les cours de ski pour le jeune public le mercredi matin. Désormais, les cours collectifs sont proposés le mercredi après-midi, à la place des créneaux auparavant occupés par les leçons individuelles pour adultes. L'ESF accuse un manque à gagner important et se plaint de ce nouveau rythme.

→ pour les acteurs du temps scolaire (enseignantes impliquées au sein du comité de pilotage et directrice de l'école)

Efficacité de la nouvelle organisation des APC

Les enseignantes confirment que les APC sont organisés de façon satisfaisante deux fois par semaine pour une durée de 45 minutes (auparavant 30 minutes) et continuent d'être placés à 11h30 durant la pause méridienne.

Niveau de vigilance des élèves dans la journée

Barbara GUILLE et Isabelle BASET confirment leur satisfaction quant au niveau de vigilance des enfants chaque matinée ainsi qu'au début de chaque après-midi. Laurence LAPIERRE rappelle que lors du dernier COPIL, les enseignantes observaient une différence de comportement entre les enfants étant rentrés chez eux et les enfants

ayant déjeuné à la cantine. Ces derniers étaient plus agités, moins reposés. Désormais, tous les enfants à 14h15 sont disponibles rapidement pour un retour à l'apprentissage.

Barbara GUILLE confirme avoir réinstauré pour les élèves de l'école VANDEL une pause de quelques minutes vers 15h20. Chaque classe sort en récréation l'une après l'autre afin de limiter le bruit et l'agitation.

Coordination entre Accueil et école au niveau des règles, des espaces, des activités

Maude RENVOISE rappelle les propos tenus lors du dernier COPIL. La concertation entre école et Accueil de Loisirs est satisfaisante. Les règles sont similaires entre ALSH et corps enseignant à l'école VANDEL quel que soit le moment de la journée. A l'école des Guinches, les règles sont adaptées en fonction de l'heure et de l'activité et font l'objet d'une concertation entre utilisateurs.

Incidence de la disparition de certaines activités scolaires l'après-midi (ski, natation)

Jean-Marie LACROIX rappelle que la réduction du temps scolaire l'après-midi a eu des conséquences dans la mise en place du ski de fond. Les élèves de Grande Section de Maternelle ne font désormais plus de ski de fond car les enseignantes n'ont pas le temps, en 2h, d'organiser le déplacement, la séance et le retour à l'école dans les temps. Il s'interroge sur le nombre important de séances de piscine prévu dans l'année, comme souligné par M. MENIGOZ lors d'un précédent COPIL.

Céline LEGUERNIC déplore que le ski de fond ait été supprimé pour les élèves de Grande Section, dans un village où ce sport fait partie de l'histoire locale.

Claire BISSERIER se dit favorable de mettre en place plus de séance de ski, en réduisant le nombre de séances de piscine.

Barbara GUILLE considère qu'il est du devoir de l'école d'apprendre à nager à tous les enfants de l'école primaire et préfère favoriser les séances de piscine.

Concernant le ski alpin, Barbara GUILLE rappelle que l'école a organisé une sortie scolaire d'une journée entière en février 2015 pour les classes de CM. Cette sortie à la journée a été bénéfique pour les élèves. Des progrès substantiels ont même pu être observés entre le début et la fin de la journée. Cette expérience a été positive et appréciée par les élèves.

→ pour la collectivité territoriale

Recrutement du personnel nécessaire à l'encadrement du nouveau temps périscolaire

Il n'y a actuellement pas de problème de recrutement de personnel au vu des effectifs d'enfants fréquentant les temps calmes.

Incidences financières

Maude Renvoisé présente un tableau estimatif des coûts et recettes liées à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Hypothèses de travail :	
Coût horaire d'un animateur à 20 euros (salaire brut moyen + cotisations URSSAF, retraite, assurances, org sociaux + temps supplémentaires de préparation)	20
Anim permanents sur le périsco (6) : Aurore, Marine, Thomas, Carole, Marie-Eve, Catherine / anim en plus pr pause méridienne : Nathalie	
Un TAP de 45 minutes 13h30-14h15 soit 3h par semaine scolaire	
Le taux dérogatoire est applicable (14/18) mais présence 2 ATSEM salle de sieste et 1 ATSEM MS/GS => au minimum, 3 ATSEM + 3 à Vandel et 2 aux Guinches : 8 minimum	
Fonds d'amorçage 173 enfants ds l'école*50 euros, soit 8650 euros versé si le modèle de semaine respecte l'organisation en 9 demi-journées : OK	
Demi-tarif pour les familles facturé au quart d'heure sur les temps calmes : 50% de 1,40 euros l'heure (moyenne) : 0,70 euros l'heure	
Nombre d'enfants fréquentant le temps calme : entre 71 et 80 enfants soit 45% de l'école en nov, idem en mars 2015	75
La CAF subventionne les temps calmes (périsco) à hauteur de 0,50 centimes par heure par enfant présent	
Dépenses liées à la réforme des rythmes scolaires durant les 36 semaines d'école 2014/2015	
Frais de personnel supplémentaires liés au lancement (configuration 3 ATSEM + 7 ANIM + 2 VACATAIRES) : 2 vacataires en surplus en sept/oct/nov/décembre	3 449 €
Personnel permanent employé sur le temps calme : sept/ décembre 2014 : 3 ATSEM + 7 ANIM - 14 semaines, 3 h/semaine, 10 personnes (9 permanents)	7 560 €
Personnel permanent employé sur le temps calme à partir de janvier 2015 : 3 ATSEM + 5 ANIM - 22 semaines, 3h/semaine, 6 personnes (7 permanents)	9 240 €
Augmentation du temps de travail de l'animatrice en renfort (comparaison temps de travail Emmeline / temps de travail Nathalie) pr pérenniser le poste : de 28% à 6	8 628 €
TOTAL DEPENSES	28 877 €
Recettes liées à la réforme des rythmes scolaires	
Recettes perdues du fait du mercredi matin travaillé à l'école	NC
Recettes liées à la facturation des familles lors des temps calmes	5 670 €
Subventions de la CAF - Aide Spécifique Rythmes Educatifs (0,5 par heure par enfant)	4 050 €
Fonds d'amorçage de l'Etat (50 euros X nombre d'enfants dans l'école)	8 650 €
TOTAL RECETTES	18 370 €
Différentiel -10 507 €	

Isabelle BASET déplore l'importance du déficit engendré par la mise en place de ce nouveau temps. Jean-Marie LACROIX indique que si l'Etat supprimait le fonds d'amorçage, le déficit serait augmenté de quasi 9000 euros. L'ensemble des membres du COPIL prend acte de ce constat.

→ pour l'ensemble des acteurs

Moments de fatigue repérés dans la journée, dans la semaine, dans l'année

Les moments de fatigue sont plus diffus, depuis la remise en place d'une récréation durant l'après-midi, en extérieur à l'école des Guinches, et en intérieur à l'école Vandel.

Réflexion sur l'alternance des temps d'apprentissage, de repos, de jeux, de découverte

Maude RENVOISE rappelle les propos tenus lors du dernier COPIL. Avec les nouveaux rythmes, les temps de classe sont de bons temps d'apprentissage, l'atmosphère de travail est appréciée par les enseignantes depuis la rentrée. Les temps de repos et de sieste ne posent pas de problème, du fait du nouvel agencement des pièces et des travaux effectués.

→ pour le comité de pilotage

Ajustements effectués en cours de projet

Des ajustements ont eu lieu concernant le programme d'activités des élèves de Maternelle durant les Temps Calmes, du fait d'une plus grande concertation entre les enseignantes et les animateurs de l'ALSH. Il a été décidé que les quelques élèves de Maternelle partant à la sieste pour 13h30 seraient accompagnés par un animateur à 13h25 en direction de l'école. Les autres enfants de l'école VANDEL prendraient quelques minutes supplémentaires en cantine pour achever sereinement leur repas ou apprendre à se rhabiller. Une fois arrivés dans l'école VANDEL, les enfants rejoignent la cour ou la salle de jeux pour des activités similaires ou compatibles avec celles proposées par les enseignantes à 14h05. Ainsi, les activités durant le temps calme des plus petits ont été revues pour être simplifiées, et permettre aux enfants de « prendre le temps » sur le temps de restauration et le temps de trajet jusqu'à l'école.

Qualité des activités périscolaires (adaptées à l'âge des enfants, diversifiées)

Les activités proposées aux temps calmes pour les élèves de l'école des Guinches sont jugées adéquates, adaptées selon les âges, bien encadrées et calmes. Claire BISSERRIER ajoute avoir de bons retours sur ces activités, tout particulièrement les activités manuelles, qui sont plus appréciées que certaines activités que la lecture.

Laurence LAPIERRE et Jean-Marie LACROIX font remarquer que l'optimisation du personnel encadrant les temps calmes a entraîné une réduction des activités envisageables et une réduction des lieux investis depuis janvier, conséquence inévitable de l'optimisation du service.

Objectifs atteints totalement, partiellement

Les membres présents du COPIL estiment que les objectifs de calme durant la pause méridienne, de concentration de retour en classe, et de concertation entre les différents acteurs, ont été atteints. Les activités proposées aux élèves des Guinches sont satisfaisantes. Néanmoins, le bilan des temps calmes des plus petits est plus complexe à réaliser. L'état de concentration et de calme dépend des jours et des périodes de l'année.

Les acteurs du COPIL se disent plutôt satisfaits des choix retenus et mis en œuvre, à l'exception de Céline LEGUERNIC qui considère néanmoins que les parents trouvant la pause méridienne trop longue doivent pouvoir être entendus. Selon elle, un certain nombre d'enfants s'ennuieraient pendant la pause méridienne.

Laurence LAPIERRE demande à Céline LEGUERNIC si elle connaît les raisons de ces moments d'ennui et si cela concerne les enfants fréquentant les temps calmes. Céline LEGUERNIC répond qu'elle a en tête l'exemple d'un enfant scolarisé en grande section et fréquentant les temps calmes. Maude RENVOISE ajoute qu'effectivement, l'Accueil de Loisirs doit rester vigilant sur le programme proposé aux enfants de l'école maternelle durant les temps calmes. Le choix de privilégier la fin du repas sans se presser et le temps perdu durant le trajet, réduisent le temps alloué à une activité structurée. A l'inverse, la lecture et le coloriage sont plus rapides à mettre en œuvre. Les membres du COPIL prennent acte de cet axe d'amélioration.

L'ensemble des membres du COPIL valide le principe de déposer à nouveau un PEDT pour 2015/2016, en conservant la totalité des modalités mises en œuvre durant cette première année scolaire. Maude RENVOISE indique qu'un nouvel indicateur est souhaité par la directrice de l'ALSH, à savoir la « satisfaction des enfants quant aux activités proposées » durant le temps périscolaire et les temps calmes. Les membres du COPIL valident cet ajout.

Laurence LAPIERRE remercie les membres présents et clôt la séance à 20h50.